

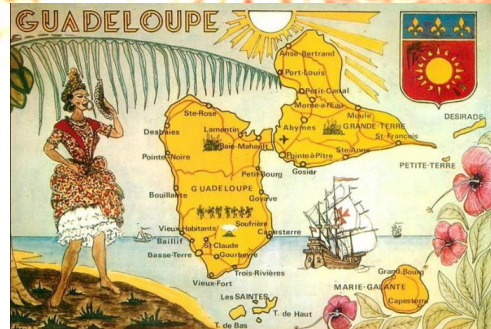
L'Amérique





La Guadeloupe (Gwadeloup en créole et, par abus de langage confondant les deux parties de l'île, Karukera en amérindien) est à la fois une région monodépartementale de l'Outre-mer français et une région ultrapériphérique européenne, située dans les Caraïbes ; son code départemental officiel est le « 971 »

L'archipel se compose d'îles et îlets, dont deux majeures habitées : la Grande-Terre et la Basse-Terre formant la Guadeloupe proprement dite. Plusieurs terres voisines, Marie-Galante, l'archipel des Saintes (Terre-de-Haut et Terre-de-Bas) et La Désirade sont rattachées administrativement à ce territoire



En avril 1794, profitant des troubles provoqués par la Révolution française, les Britanniques reprennent brièvement possession de l'île...

Victor Hugues, nommé Commissaire national en Guadeloupe, les en chasse dès le mois de mai 1794, aidé par les esclaves, et annonce, le 7 juin 1794, l'abolition de l'esclavage ...

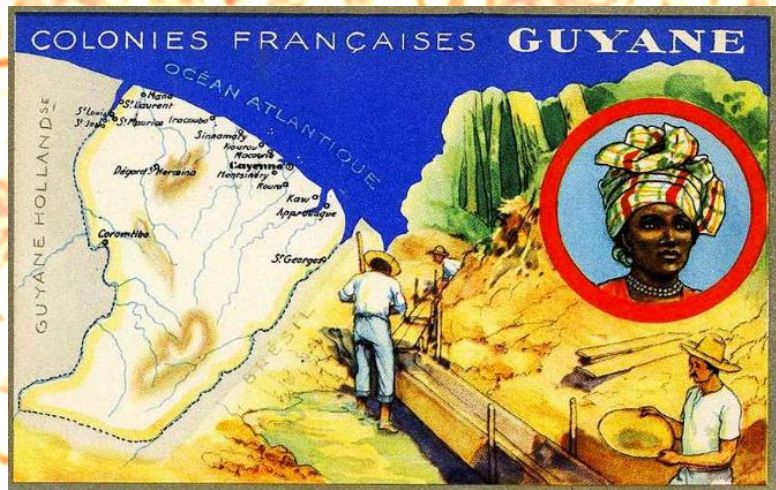
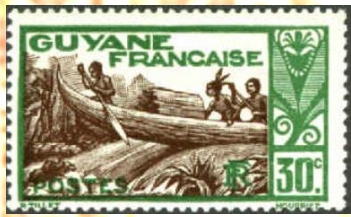
En 1808, les Anglais mènent une nouvelle campagne d'invasion des Antilles, prenant Marie-Galante et la Désirade, puis en 1809, les Saintes...

La Grande-Bretagne intègre la Guadeloupe dans ses possessions coloniales antillaises ... puis la cède à Bernadotte nouveau prince héritier de Suède... le traité de paix de Paris ne laissent pas le temps aux Suédois de remplacer les Britanniques sur l'île : l'article 9 du traité confirme que la Suède laisse la Guadeloupe à la France. L'épisode des Cent-jours replace la Guadeloupe sous occupation anglaise, et le deuxième traité de Paris de novembre 1815, redonne la souveraineté française sur la Guadeloupe

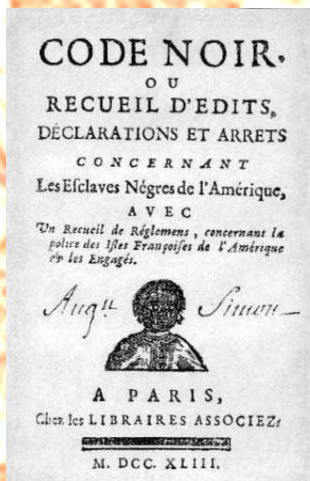
Le 19 mars 1946, les anciennes colonies de l'Empire français font place à l'Union française, mais celle des Antilles françaises se rapprochent du statut de la métropole et deviennent des départements d'outre-mer : la Guadeloupe et la Martinique (le département de la Guadeloupe intégrera aussi Saint-Barthélemy et Saint-Martin dans un arrondissement spécial).



Guadeloupe



La Guyane (Lagwiyan ou Lagwiyan en créole guyanais), parfois appelée Guyane française, est une région et un département français situé en Amérique du Sud.



Pendant des années, la Guyane fut ainsi occupée tantôt par les Hollandais tantôt par les Français. Puis les rivalités franco-anglaises firent passer la Guyane sous l'autorité de l'Angleterre qui, après s'être emparée du territoire, le céda en 1667 à la Hollande lors du traité de Breda. Enfin, en 1677, l'amiral français Jean d'Estrées reconquit, pour le compte de Louis XIV, le territoire de la Guyane. En 1946, près de 100 ans après la recommandation de Victor Schoelcher, la Guyane devint un département français d'outre-mer (DOM) à l'instar de la Martinique et de la Guadeloupe.





Le territoire de l'Inini fut initialement créé par un décret du 6 juin 1930.

Le territoire de l'Inini est une ancienne subdivision de la Guyane qui avait pour chef-lieu Saint-Élie.

Il tient son nom de l'Inini, cours d'eau affluent du fleuve le Maroni.

Le territoire de l'Inini recouvrait la colonie de Guyane française, à l'exception de sa bande côtière.

À sa création en 1930, il est peuplé d'environ 3 000 habitants. Les habitants étaient majoritairement Amérindiens (Wayãpi, Tékó, Wayana), businengue (Aluku, Paramaka, Dukan) et Créole.

Dans un avis du 9 mars 1948, le Conseil d'État considéra qu'aux termes du décret précité, le territoire de l'Inini, créé « à l'intérieur de la Guyane française », était « doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière » et « administrée par le gouverneur de la Guyane (française) », simplement « assisté d'un conseil d'administration », et « à l'exception de toute intervention du conseil général (de la Guyane française) ».

L'article 1er de la loi n° 46-451 du 19 mars 1946, dite de départementalisation, érigea la Guyane française en département.

Dans l'avis précité, le Conseil d'État considéra que « l'existence au sein d'un département d'un territoire ayant la personnalité civile et échappant à la compétence du conseil général est contraire à la loi du 10 août 1871 » et que « le décret (précité) du 6 juin 1930, qui n'entre pas dans la catégorie des règlements maintenus en vigueur en vertu de l'article 3 du décret du 1er novembre 1947, doit être regardé comme abrogé par ledit décret ».





311 COLLECT. A. BENOIT (MARTINIQUE)
ST-PIERRE (Martinique) - Ruines de la Ville après la catastrophe du 8 mai 1902

La Martinique (en créole martiniquais *Matinik* ou *Matnik*), aussi surnommée « l'île aux fleurs », est une région insulaire française située dans les Caraïbes plus précisément dans l'archipel des petites Antilles.



Le XVII^e siècle est marquée par de nombreux conflits en Europe. Les alliances se font et se défont entre les grandes puissances et les Antilles sont le théâtre de nombreux affrontements.

La lutte se concentre entre les Français et les Anglais (et, après 1707, date de la fondation du Royaume-Uni, les Britanniques). Tous les grands conflits européens ont leur composante caraïbe. C'est notamment le cas de la guerre de Sept Ans qui vaudra à la France la perte de nombreuses possessions au profit de la Grande-Bretagne. La Martinique deviendra ainsi, par deux fois, possession britannique, mais pour d'assez courtes périodes. Elle restera définitivement française après 1816.

Au XIX^e siècle, l'activité économique de la Martinique bénéficie de la perte par la France de Saint-Domingue (aujourd'hui Haïti et la République dominicaine), principale colonie française des Antilles au XVIII^e siècle. Saint-Pierre, capitale de la Martinique et principale ville des Antilles au XIX^e siècle, connaît alors une prospérité que seule l'éruption volcanique catastrophique de la montagne Pelée du 8 mai 1902 viendra interrompre, et dont elle ne se remettra jamais complètement. En 1848, en tant que commissaire général de la République, François Perrinon apporte à la Martinique les premiers décrets d'abolition de l'esclavage.

La colonisation succède au régime de l'esclavage jusqu'en 1946. Les leaders communistes d'après guerre : Aimé Césaire, Léopold Bissol, Georges Gratiant, remportent des victoires électorales en Martinique. Ils portent une proposition de loi à l'Assemblée nationale. La question est débattue au Parlement, avec un rapporteur illustre, le jeune député-maire de Fort-de-France, Aimé Césaire. Ce débat parlementaire aboutit au vote de la loi de départementalisation du 19 mars 1946, date à laquelle l'île devient un département français d'outre-mer



Martinique



Saint-Pierre-et-Miquelon est un archipel français d'Amérique du Nord situé dans l'océan Atlantique nord, au sud de l'île canadienne de Terre-Neuve. Miquelon se trouve à 21 km à l'ouest-sud-ouest de l'extrémité occidentale de la péninsule de Burin, dans la partie méridionale de Terre-Neuve, l'île Saint-Pierre étant à 19 km au sud-ouest de cette même pointe.



Les îles de Saint-Pierre et de Miquelon furent récupérées officiellement par la France lors du traité de Paris de 1763. Après une défaite infligée par les troupes américaines et françaises, les forces britanniques présentes en Nouvelle-Écosse attaquèrent les îles en 1778 et déportèrent la population. L'archipel est cependant à nouveau rendu à la France lors du traité de Versailles (1763). Il fallut attendre la Restauration de Louis XVIII pour que la dernière rétrocession par le Royaume-Uni (dont la Nouvelle-Écosse était encore une colonie) des îles Saint-Pierre-et-Miquelon à la France soit définitive.

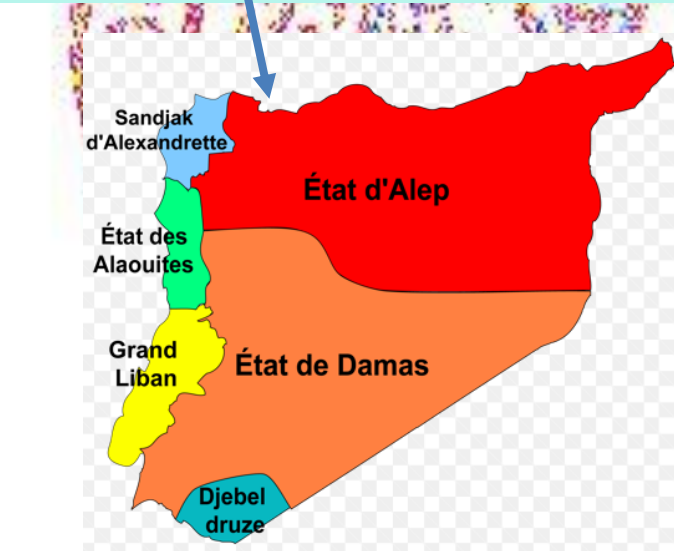
Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'ancienne colonie devient territoire d'outre-mer (TCM) en 1946.

Le 19 juillet 1976, le territoire évolue vers plus d'intégration à la République et devient département d'outre-mer (DCM) avant d'acquérir le statut de collectivité le 11 juin 1985.

Saint Pierre et Miquelon

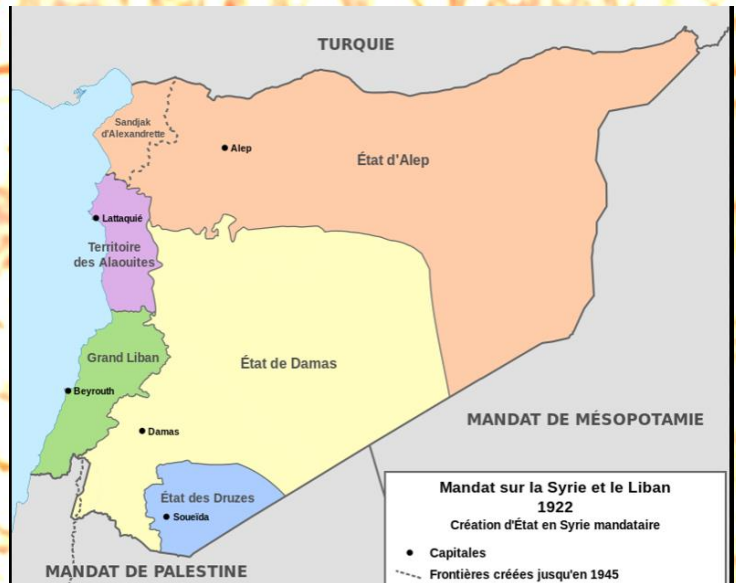


L'Asie





Monnaie de l'État du Grand Liban.



Proclamation de l'Etat du Grand Liban, Gouraud avec le Grand Mufti de Beyrouth Sheikh Mustafa Naja, et à sa droite, le Patriarche Maronite Elias Peter Hoayek, le 1 septembre 1920

L'État du Grand Liban était un État autonome qui faisait partie de la Syrie (alors administrée par la France sous un régime de mandat de la Société des Nations) entre 1920 et 1926 et qui prit le nom de République libanaise en 1926.

Les frontières géographiques du « Grand Liban » correspondent à celles du Liban actuel.



Le mandat français sur la Syrie et le Liban a été institué par la Société des Nations le 25 avril 1920 après la Première Guerre mondiale. Il devait permettre officiellement aux États du monde arabe d'accéder à l'indépendance et à la souveraineté, sitôt après avoir atteint un niveau suffisant de maturité politique et de développement économique.

L'État du Grand Liban : le général Gouraud proclame la création de ce nouvel État le 30 août 1920, qui est rendu officiel par un arrêté du 31 août 1920, , cet État est constitué du Mont-Liban qui comprend en majorité des chrétiens ainsi que de villes côtières conformément aux souhaits émis par les maronites. À partir de ce jour, le Liban séparé de la Syrie suivra sa propre évolution. L'indépendance du pays vis-à-vis de la Syrie est proclamée le 1er septembre 1920 par le général Gouraud.

De 1920 à 1946, la Syrie a été administrée par la France aux termes d'un mandat de la S.D.N. Quatre mandats ont été créés, le gouvernement de la Palestine et de l'Irak actuel revenant aux Britanniques, les Français se voyant attribuer celui du Liban et de la Syrie. La France et la Syrie ont signé un traité d'indépendance en 1936, mais dans les faits, le mandat a continué d'exister, car la France n'a pas ratifié le traité. La Syrie a déclaré son indépendance en 1944.

Grand Liban



POURQUOI NOUS NOUS BATTONS EN SYRIE ?

Parce que les Anglais nous ont attaqués.

Ils ont prétendu que des troupes allemandes occupaient la Syrie. Ils ont menti. Le Maréchal Foch, M. Churchill n'a pu que se taire. Il leur fallait justifier à l'avance leur mauvais coup.

Les Anglais veulent la Syrie pour remplir car les bases qu'ils ont perdues en Grèce et en Crète. Ils cherchent un succès facile pour reconquérir une opinion déconçue par tant de défaites.

Parce que la Syrie est une terre française.

Depuis 10 siècles, de Saint-Louis à Weygand, un pacte d'amitié unit la Syrie et la France. Chaque pouce de cette terre porte l'empreinte de notre influence et de notre civilisation.

Parce que nous voulons maintenir l'Empire.

Nous avons donné notre parole de la défense. Nous avons promis aux peuples de Syrie et du Liban de les guider sous notre drapeau, vers la liberté. Si la France veut se relever de la défaite, retrouver sa grandeur, garder son Empire, elle doit en défendre chaque morceau. L'unité de la France et de l'Empire est notre seule chance de salut.

NOUS NOUS BATTONS PARCE QUE LA FRANCE VEUT VIVRE



Le mandat français sur la Syrie et le Liban a été institué par la Société des Nations le 25 avril 1920 après la Première Guerre mondiale. Il devait permettre officiellement aux États du monde arabe d'accéder à l'indépendance et à la souveraineté, sitôt après avoir atteint un niveau suffisant de maturité politique et de développement économique.

De 1920 à 1946, la Syrie a été administrée par la France aux termes d'un mandat de la SDN. Quatre mandats ont été créés, le gouvernement de la Palestine et de l'Irak actuel revenant aux Britanniques, les Français se voyant attribuer celui du Liban et de la Syrie. La France et la Syrie ont signé un traité d'indépendance en 1936, mais dans les faits, le mandat a continué d'exister, car la France n'a pas ratifié le traité. La Syrie a déclaré son indépendance en 1944.

Contrairement à une idée reçue, et répandue, entre 1920 et 1946, la Syrie ne fut en aucun cas une colonie Française, mais un pays placé sous mandat de la S.D.N (Société des Nations), administré presque comme un protectorat. L'objectif était de donner l'indépendance à ce pays, ainsi qu'au Liban, quand une élite politique fiable et sérieuse serait formée, pour diriger et administrer ce pays. Contrairement aux mandats Britanniques au Moyen-Orient (Iraq, Palestine, et Jordanie), qui préparaient plutôt de futures monarchies (sauf pour le futur état d'Israël et la Palestine), la France privilégiait un modèle républicain pour ces mandats, quand ils deviendraient indépendants.



Alep

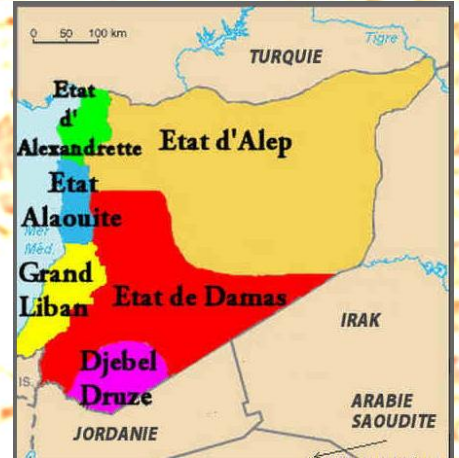


Syrie

REPUBLIC FRANÇAISE



Le général Gouraud à Alep en 1920.



Mandate of Levant (Mandat du Levant)



Le Levant français était la partie du Levant incluant les deux seuls protectorats français de 1920 à 1946, c'est-à-dire la Syrie et le Liban dont le nom à cette époque était : Etat du Grand Liban



Le mandat français sur la Syrie et le Liban a été institué par la Société des Nations le 25 avril 1920 après la Première Guerre mondiale.

Il devait permettre officiellement aux États du monde arabe d'accéder à l'indépendance et à la souveraineté, sitôt après avoir atteint un niveau suffisant de maturité politique et de développement économique.

De 1920 à 1946, la Syrie a été administrée par la France aux termes d'un mandat de la S.D.N. Quatre mandats ont été créés, le gouvernement de la Palestine et de l'Irak actuel revenant aux Britanniques, les Français se voyant attribuer celui du Liban et de la Syrie.

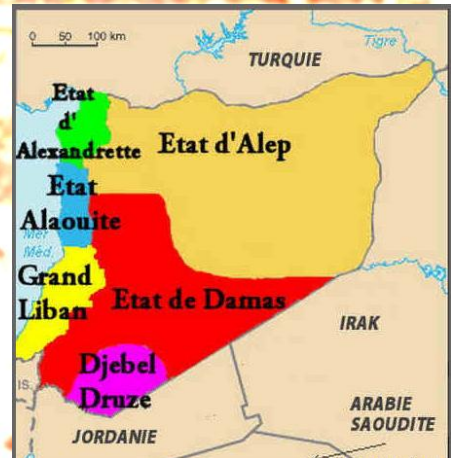
La France et la Syrie ont signé un traité d'indépendance en 1936, mais dans les faits, le mandat a continué d'exister, car la France n'a pas ratifié le traité.

La Syrie a déclaré son indépendance en 1944.

Le Levant français



Timbre de 10 piastres de la poste aérienne avec surcharge du territoire des Alaouites en 1926.



Drapeau du territoire autonome des Alaouites

Le territoire des Alaouites se trouve en Syrie du nord, près d'Alep. Sa capitale historique et culturelle est Lattaquié. Il est créé par la France, qui après la Première Guerre mondiale, reçoit le mandat sur la Syrie. Il est nommé ainsi car la majorité de sa population était de confession alaouite.

Au début du XIII^e siècle, l'ouest de la région est soumis par les Croisés. Puis le Djebel passe au sultanat ayyoubide et est dominé par les sunnites qui n'imposent pas leur religion. Les Ottomans occupent la région et les Alaouites se révoltent contre eux, poussés par la misère. Pour résoudre le problème, ces derniers mettent en place un gouverneur alaouite qui finit par devenir trop puissant, ils le destituent et pour soumettre le pays, le ravagent plusieurs fois. Les Turcs perdant la Première Guerre mondiale, perdent également l'autorité sur ce territoire au profit des Français.

Ce territoire devient « État des Alaouites » sous mandat français de 1923 à 1930, puis en 1930 « Territoire ou Gouvernement de Lattaquié ». En complément du nationalisme arabe des sunnites, les Français encouragent pendant l'entre-deux-guerres un particularisme alaouite qui veut faire de ceux-ci un peuple à part entière.

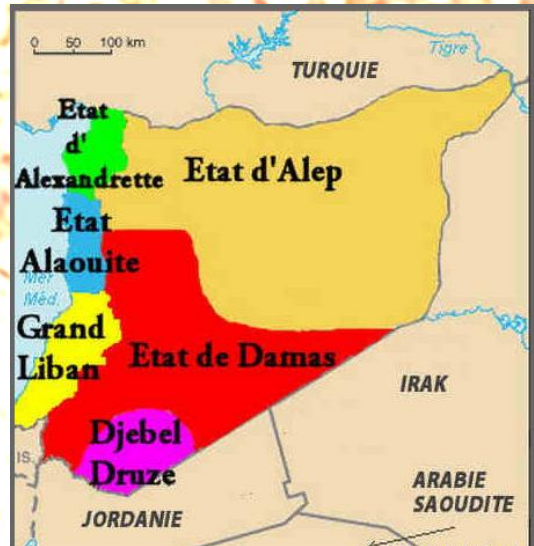
Le 5 décembre 1936 (effectif en 1937), le territoire est intégré à la Syrie.



NOTE du 2 décembre 1938 relative à l'appellation nouvelle appliquée à l'entité administrative dénommée autrefois Sandjak d'Alexandrette.

L'office des postes des Etats du Levant sous mandat français fait connaître que

l'entité administrative dénommée autrefois Sandjak d'Alexandrette s'appelle aujourd'hui « Hatay » ou « Etat du Hatay ».



Le sandjak d'Alexandrette est un territoire, aujourd'hui turc, situé à l'extrémité orientale du littoral méditerranéen de la Turquie, à la frontière syrienne.

Un sandjak signifie littéralement « étendard » et est le nom d'une des principales circonscriptions territoriales de l'Empire ottoman.

2 SEPTEMBRE 1938 :

L'Assemblée nouvellement élue/désignée proclame l'**État du Hatay**. Le drapeau du nouvel état est similaire à celui de la Turquie à l'exception de l'étoile qui est rouge à bordure blanche au lieu de totalement blanche.



Après 1918, le sandjak est rattaché à la Syrie sous mandat français et devient autonome en 1920. Sa population est alors divisée entre turcophones (un tiers environ) et arabophones, avec des minorités arméniennes, grecques, kurdes, tcherkesses et juives. Les Arabophones sont majoritairement alaouites (musulmans) à 65 %, mais aussi sunnites (20 %) et chrétiens orthodoxes (15 %).

Cette population, paisible avant la Première Guerre mondiale, se divise sous le mandat français entre autonomistes pro-syriens, kémalistes partisans du rattachement à la Turquie, et indépendantistes.

Ces clivages politiques se doublent d'une opposition sociale : les autonomistes sont surtout les grands propriétaires fonciers, les kémalistes la jeunesse et les classes moyennes. Les indépendantistes sont surtout chrétiens et juifs.

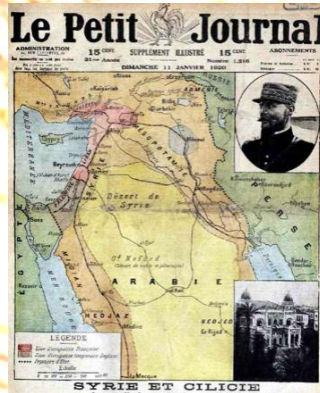
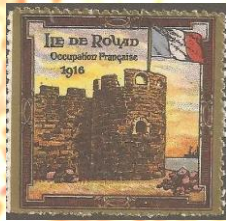
À partir de 1925, le territoire fait partie de l'État d'Alep et entre dans l'État syrien avec un statut spécial : il faisait partie des territoires de la République syrienne sous mandat français et jouissait d'un régime autonome au point de vue administratif et financier.

En novembre 1937 toutefois, Paris, qui tente un apaisement avec la Turquie, sépare le sandjak de la Syrie.

Alexandrette



Image satellite d'Arouad avec Tartous sur la côte syrienne à l'est.



Cours de la forteresse ottomane d'Arouad. Cette forteresse a un moment servi de prison pendant le mandat français.

Arouad est située dans la mer Méditerranée, à trois kilomètres au large des côtes syriennes, en face de la ville de Tartous.



ILE ROUAD EN 1916

Pendant la Première Guerre mondiale, l'île est occupée par les Français qui y débarquent en 1915 pour mener des actions antiturques. Lors du mandat français sur la Syrie, de 1920 à 1945, les Français émettent des timbres pour l'île Rouad : il s'agissait en fait de timbres français surchargés « Ile Rouad », et qui étaient fantaisistes, destinés au marché des philatélistes. L'U.P.U (l'Union postale Universelle) demanda à la France en 1924 de cesser ces émissions de timbres fantaisistes, car d'autres nations pouvaient imiter ce modèle, et très peu étaient utilisés sur l'île, qui utilisait majoritairement les timbres de Syrie. Depuis 1924, Arouad, ou l'île Rouad utilise donc les timbres syriens, sans surcharge.

En 1945, la France souhaitait conserver l'île Rouad (Arouad), et y lancer des travaux pour édifier une base militaire, dans un cadre géopolitique, pour conserver une position militaire dans la région, ce qui impliquait le départ des pêcheurs locaux. Mais à la suite de pressions des États-Unis, l'île est cédée sans condition à la Syrie, à la fin de 1945, décision confirmée en 1946. L'île est majoritairement musulmane chiïte alaouïte, avec 30 à 40 % de chrétiens grecs orthodoxes.

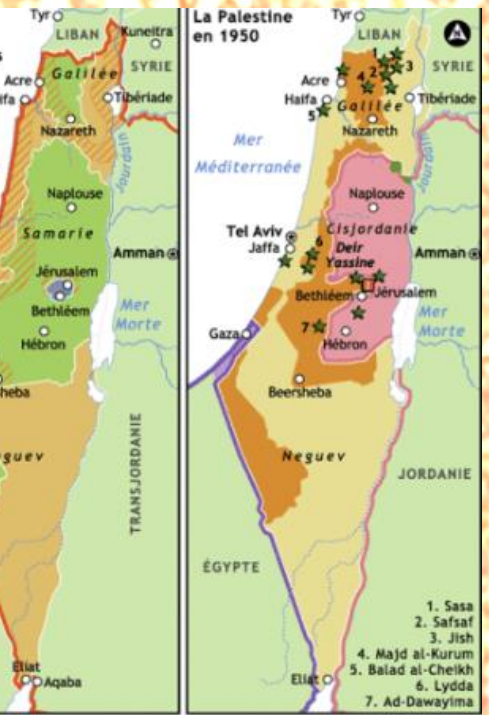
Rouad (Ile de)



THE
POSTAL HISTORY
OF
JERUSALEM
FROM 1948

BY
EMANUEL GLASSMAN
IN TWO PARTS

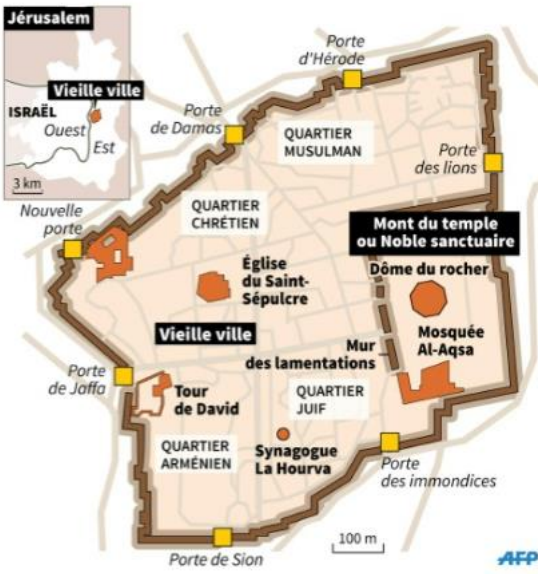
- pays arabes
- plan de partage :
- État arabe
- État juif
- zone sous contrôle international
- mandat britannique en 1945
- régions d'implantation des colonies juives en 1947
- situation en 1950 :
- ★ principaux massacres de civils palestiniens
- régions conquises par l'État juif d'où sont expulsés les Palestiniens
- régions conquises par les Arabes
- ville séparée en deux
- nouvel État d'Israël
- occupation égyptienne
- annexion par la Transjordanie



www.atlas-historique.net 08-2002

75 km

La vieille ville de Jérusalem



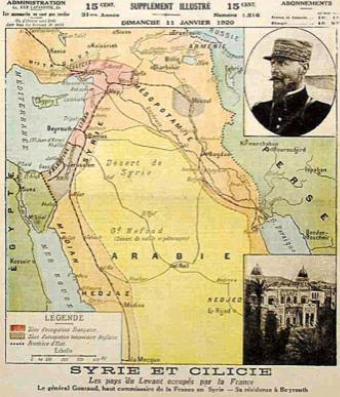
En 1948, pendant la période agitée qui précède la naissance de l'Etat d'Israël, le Consulat de France décide d'organiser l'acheminement du courrier des français vivant en Palestine. Ainsi, le 6F carmin « Marianne de Gandon » est-il surchargé « Jérusalem 20 millièmes » par ordonnance du 26 mai 1948. On rencontre aussi des plis avec ce même 6F sans surcharge et oblitéré du cachet consulaire « Jérusalem-Postes Françaises » daté du 5 mai 1948.

Jérusalem



La Cilicie est une région historique d'Anatolie méridionale et une ancienne province romaine située aujourd'hui en Turquie.

Le Petit Journal

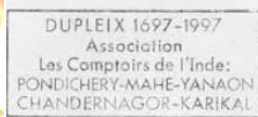


La campagne de Cilicie est une série de conflits entre les Forces coloniales françaises, alliées à la Légion arménienne (la Légion d'Orient), et les forces turques de la Grande assemblée nationale de Turquie, au lendemain de la Première Guerre mondiale, de mai 1920 à octobre 1921.

L'intérêt français envers cette région est la conséquence des accords Sykes-Picot et de l'accord franco-arménien de 1916, qui entraîne l'établissement des forces arméniennes sous la tutelle de l'armée française. À la fin 1921, la France renoue toutefois de meilleures relations avec les autorités turques et signe le traité d'Ankara.

Une population arménienne se maintient dans l'est de la Cilicie sous le protectorat français prolongeant en Turquie méridionale le mandat français en Syrie (à la suite de la campagne de Cilicie) avant de se réfugier dans le Hatay lors du retrait français en 1920, puis en Syrie et au Liban en 1939 lorsque la France cède le Hatay à la Turquie.

Cilicie



Compagnie française pour le commerce des Indes orientales



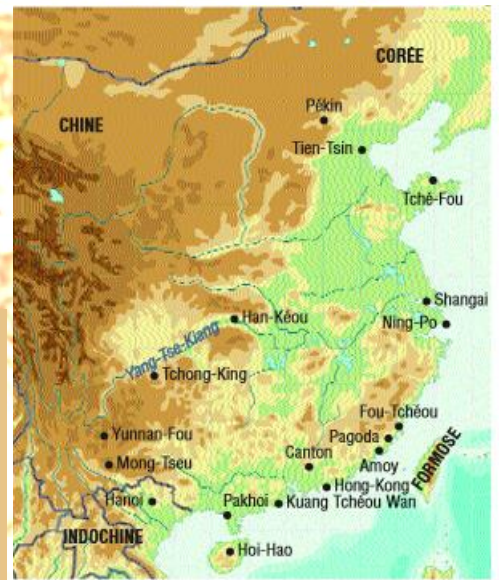
Pondichéry au XVIII^e siècle. Vue des magasins de la Compagnie des Indes, de l'amirauté et de la maison du gouverneur (Lorient, Musée de la Compagnie des Indes). Cette vision, fantaisiste, est destinée à rassurer les investisseurs.



L'Inde française regroupe différentes possessions coloniales françaises en Inde entre 1668 et 1954. À partir de 1816, elles portent le nom d'Établissements français dans l'Inde et incluent Pondichéry, Karikal et Yanaon sur la côte de Coromandel, Mahé sur la côte de Malabar et Chandernagor au Bengale. Le premier comptoir est installé à Surate en 1668 par la Compagnie française des Indes orientales, puis c'est le tour de Pondichéry en 1673, de Chandernagor en 1686, de Mahé en 1721, de Yanaon en 1725 et de Karikal en 1739, constitués en districts d'un même territoire, auxquels s'ajoutent les comptoirs (ou loges) de Balasore, Cassimbazar, Yougdia, Dacca, Patna, Masulipatam, Calicut et Surate. Chandernagor est rendue à l'Inde dès 1949, le reste devenant indien en 1954.

En novembre 1954, les quatre établissements de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon sont transférés de facto à l'Inde. L'intégration de jure des établissements à l'Inde a lieu en 1956. En raison du caractère sensible de cette cession, alors que la France traverse les fortes turbulences de la décolonisation, ce ne sera qu'en 1962, au moment où survient l'indépendance de l'Algérie, que la cession devient effective en droit français lorsque l'Assemblée nationale ratifie le traité de 1956. L'Inde attendra en 1963 avant de créer le Union Territory of Pondicherry (Territoire de Pondichéry) englobant les 4 anciens établissements français.

Inde



Sur cette carte, figurent notamment l'ensemble des bureaux français et indochinois en Chine dans les années 1900-1920.

Sur la route du thé se trouve le port de Canton où de 1901 à 1922 la France a utilisé les timbres de sa colonie d'Indochine. Les vignettes portent le nom de la ville, ce qui est un fait unique pour les postes étrangères implantées à Canton.

Les bureaux de poste français en Chine font partie des services postaux qui ont été opérés en Chine par des puissances étrangères à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle.

Deux catégories de bureaux français furent ouverts dans les principales villes de cet immense territoire :

- *Les bureaux français en Chine, dépendant de la métropole : Shanghai (1862), Fien-Tsin (1889), Han-Kéou et Tché-Fou (1898), Pékin (1900), Amoy, Arsenal Pagoda, Fou-Tchéou et Ning-Po (1902). Ces bureaux utilisèrent des timbres de France surchargés ou libellé "CHINE".*
- *Les bureaux indochinois en Chine*

Tous ces bureaux français furent fermés le 31 décembre 1922 après qu'un traité international eut mis fin aux privilèges postaux des puissances étrangères.

Le territoire de Kouang-Tchéou Wan cédé à bail à la France en 1902 possédait un statut différent des autres bureaux. il fut administré par la France jusqu'en 1945, date à laquelle il fut rétrocédé à la Chine.

Les bureaux français en Chine ont été instaurés dans le cadre des traités dits « inégaux » qui ont permis à diverses puissances coloniales (Royaume-Uni, puis France, Pays-Bas, Allemagne, Russie, États-Unis) de développer une activité commerciale. Ceci a naturellement entraîné l'ouverture de relations postales.

En matière philatélique et postale on peut rencontrer quatre situations différentes :

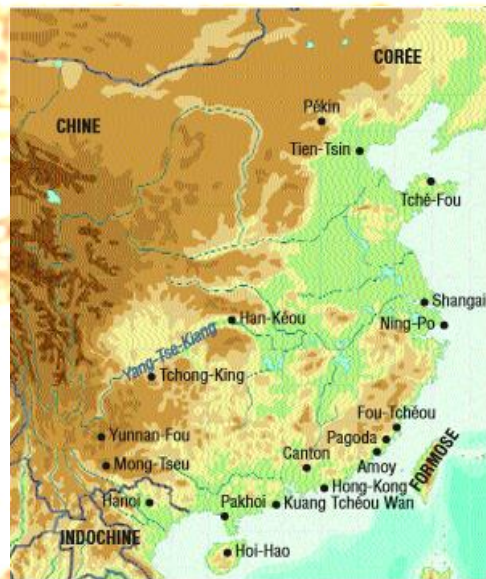
Utilisation de timbres français avec marques postales locales.

Utilisation de séries générales, avec la mention « CHINE » émises spécialement pour la Chine par l'administration française.

Utilisation de séries générales en dépendance de l'administration indochinoise.

Utilisation d'émissions purement locales.

Les bureaux français en Chine

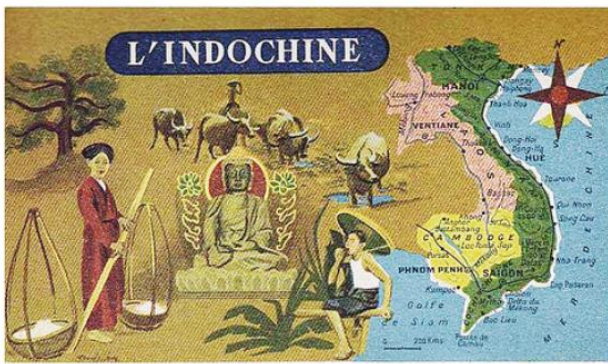


Sur cette carte, figurent notamment l'ensemble des bureaux français et indochinois en Chine dans les années 1900-1920.

Les bureaux de poste français en Chine font partie des services postaux qui ont été opérés en Chine par des puissances étrangères à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Deux catégories de bureaux français furent ouverts dans les principales villes de cet immense territoire :

- Les bureaux indochinois en Chine dépendant du gouvernement général de l'Indochine et dont l'apparition coïncide avec la grande époque des expéditions françaises en Extrême-Orient. Ils furent au nombre de six : Mongtseu, Yunnan Fou et Hoi-Hao (1900), Canton (1901), Pakhoï et Tchong-k'ing (1902). Ils utilisèrent des timbres d'Indochine surchargés de leur nom.
- Les bureaux français en Chine

Tous ces bureaux français furent fermés le 31 décembre 1922 après qu'un traité international eut mis fin aux privilèges postaux des puissances étrangères.



L'Indochine française est créée pour englober plusieurs territoires aux statuts officiels différents, conquis entre 1858 et 1907 par la France au fil de son expansion en Asie orientale. Elle se compose de la colonie de Cochinchine (Sud du Viêt Nam), des protectorats de l'Annam et du Tonkin (Centre et Nord du Viêt Nam), du protectorat du Cambodge, du protectorat du Laos et du territoire à bail chinois de Kouang-Tchéou-Wan.



La colonisation française de la péninsule commence en 1858 sous le Second Empire, avec l'invasion de la Cochinchine, officiellement annexée en 1862, suivie de l'instauration d'un protectorat sur le Cambodge en 1863. Elle reprend à partir de 1883 sous la Troisième République avec l'expédition du Tonkin, corollaire de la guerre franco-chinoise, qui conduit la même année à l'instauration de deux protectorats distincts sur le reste du Viêt Nam. En 1887, l'administration de ces territoires est centralisée avec la création de l'Union indochinoise. Deux autres entités lui sont rattachées par la suite : en 1899 le protectorat laotien, instauré six ans auparavant, et en 1900 Kouang-Tchéou-Wan, que la France avait commencé d'occuper deux ans plus tôt.

Le Cambodge proclame son indépendance dès novembre 1953. Le processus est accéléré par la défaite française lors de la bataille de Diên Biên Phu, qui sonne le glas de la colonisation ; en juillet 1954, les accords de Genève mettent un terme à la guerre d'Indochine et marquent dans le même temps la fin de la Fédération indochinoise en reconnaissant l'indépendance du Viêt Nam, du Laos et du Cambodge. Ils officialisent également la partition du Viêt Nam, germe de la future guerre du Viêt Nam ainsi que des conflits parallèles au Laos et au Cambodge.

Indochine



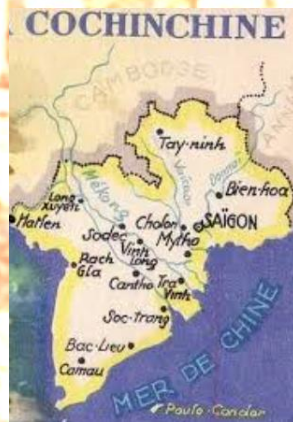
Le Protectorat d'Annam, situé au Centre de l'actuel Viêt Nam, était un territoire placé sous protection de la France. Après un premier traité signé en 1883, Le traité de Hué, signé l'année suivante, place l'Annam sous l'administration indirecte de la France. Le Tonkin (Nord) est placé sous un régime de protectorat distinct avant d'être détaché de l'Annam. Le territoire vietnamien est désormais divisé en trois, en tenant compte de la Cochinchine annexée en 1862..

En 1887, l'Annam est, comme le Tonkin et la Cochinchine, placé sous l'autorité du gouverneur général de l'Indochine française, qui siège à Hanoï, tandis que la cour de l'empereur d'Annam, qui demeure officiellement le souverain de l'Annam et du Tonkin, se trouve à Hué.

Le Protectorat du Tonkin était un territoire placé sous protection de la France. Le traité de Hué, signé en 1884, établit au Tonkin - région correspondant au Nord de l'actuel Viêt Nam - une autorité politique distincte de celle exercée au protectorat d'Annam : le territoire vietnamien qui, après la conquête de la Cochinchine, demeurait sous l'autorité de la dynastie Nguyễn, est désormais divisé en deux.

En 1948, l'Annam est réuni avec le Tonkin au sein du Gouvernement central provisoire du Viêt Nam. La Cochinchine rejoint les deux autres territoires l'année suivante et l'État du Viêt Nam peut alors être proclamé

Annam et Tonkin



La Cochinchine, nom historique de la partie la plus méridionale (au sud) du Viêt Nam..



La Cochinchine française est une ancienne colonie française, annexée en 1862 par le traité de Saïgon. Le nom de Cochinchine a d'abord été employé en Occident pour désigner le Sud de l'actuel Viêt Nam. Après la conquête française, il a été utilisé pour désigner cette colonie, qui constituait auparavant l'extrême sud du territoire vietnamien appelé jusque-là Basse-Cochinchine. En 1887, la colonie de Cochinchine est intégrée à l'Indochine française lors de la formation de celle-ci ; elle demeure séparée des deux autres parties du territoire vietnamien, l'Annam et le Tonkin, qui ont le statut de protectorats. Terre de colonisation agricole, la Cochinchine est, avec le protectorat du Tonkin, l'un des principaux moteurs économiques de l'Indochine française.

En 1946, alors que la France est en pleine négociation avec les indépendantistes du Viêt M Vinh sur le futur statut du Viêt Nam, la Cochinchine est proclamée « République autonome », ce qui contribue à l'échec des pourparlers et à l'éclatement, en fin d'année, de la guerre d'Indochine. L'unification du territoire vietnamien continue ensuite de buter sur le statut de la Cochinchine, qui n'est réintégrée au reste du pays qu'en 1949.

Cochinchine